
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département de l'Ardèche et ses partenaires du projet AJIR se lancent dans l'expérience du budget participatif

16 avril 2020

Avec le budget participatif jeunesse, le Département de l'Ardèche et ses partenaires du projet AJIR (Ardèche, Jeunesse, Innovation et Ruralité), offrent la possibilité aux Ardéchois.es de 11 à 30 ans de construire un budget, de l'étape du règlement à celui du vote des projets. Seule condition de départ : les projets qui seront proposés devront être réalisables et réalisés sur le territoire ardéchois. Cette volonté du président du Conseil départemental est en cohérence avec les valeurs fondatrices du projet AJIR : permettre aux jeunes de devenir auteurs des politiques publiques qui les concernent.

Un budget participatif, c'est quoi ?

Le budget participatif est un concept né dans les années 2000 et expérimenté par quelques Départements à partir de 2018. Processus de démocratie participative, il permet à des citoyens non-élus d'affecter une partie du budget de la collectivité territoriale aux projets qu'ils trouvent pertinents et ambitieux pour leur territoire. Son aspect participatif peut être variable, du simple vote pour des projets proposés par l'institution au montage intégral du dispositif.

Et en Ardèche ?

En Ardèche, le projet AJIR a pour objectif de créer un « territoire à ruralité positive » en permettant aux jeunes de 11 à 30 ans d'imaginer leur futur et donc d'élaborer leur projet de vie en Ardèche. Pour cela, le projet s'est doté de quatre grands principes fondateurs :

- transformer l'action publique pour et avec les jeunes ;
- jouer le jeu de la transformation par l'expérimentation ;
- développer une grande solidarité et une transversalité forte entre les partenaires ;
- encourager une forte implication des jeunes en tant qu'acteurs du processus de transformation.

Le projet a démarré le 1^{er} juillet 2016 et s'achèvera le 30 juin 2021.

Dans ce cadre, des rencontres au sein des territoires, les AJIRA, ont rassemblé les jeunes Ardéchois.es autour de trois questions: « qu'est-ce qui va bien dans ton territoire ? » ; « qu'est-ce qui fait problème dans ton territoire ? » ; « qu'est-ce que tu aurais comme proposition pour améliorer les choses ? ».

Une problématique est remontée de manière unanime : les jeunes ne se sentent pas écouté.e.s par les collectivités, notamment lors des votes et prises de décisions qui pourtant les concernent. Cette remarque fait écho à des expériences ayant démontré qu'en présence d'un levier décisionnaire financier, les jeunes étaient plus enclins à participer à la démocratie locale.

C'est dans ce cadre que les partenaires AJIR ont décidé d'expérimenter un budget participatif jeunesse.

Comment ça marche ?

En premier lieu, avec...un budget : pour cette première expérience, il a été basé sur 150 000 €. Ensuite, avec des participants : pour ce budget, le public AJIR, soit les 11-30 ans. Suivant leurs décisions lors

de l'élaboration du règlement, ce seront tou.te.s les Ardéchois.e.s ou seulement le créneau d'âge 11-30 ans qui pourront proposer des projets.

Enfin avec des étapes :

- Élaboration du règlement participatif
- Création d'une "boite à idées" où le public 11-30 ans pourrait déposer son/ses idée(s), ce qu'il voudrait voir émerger en Ardèche
- Proposition de projets
- Vote

Le budget participatif en période de coronavirus

La force de ce projet réside dans son support semi-numérique. Ainsi, la première partie, à savoir l'élaboration du règlement, est déjà lancée sur <http://www.ardeche.fr/2028-budget-participatif.htm> Les Ardéchois.e.s de 11 à 30 ans sont invité.e.s à remplir le questionnaire jusqu'au 30 avril. Les questions sont simples et rapides, et surtout, ça n'engage en rien pour la suite ! En effet, chaque participant.e peut décider d'être tenu.e ou non au courant de la suite des opérations à la fin du questionnaire.

Une plateforme en ligne dédiée au budget participatif est en cours de déploiement pour permettre le dépôt d'idées, de projets et le vote en ligne.

Le calendrier est de fait suspendu aux mesures gouvernementales. La rédaction du règlement, prévue en présentiel courant mai à partir des réponses du questionnaire, est notamment compromise. Mais les partenaires AJIR ont décidé de continuer le projet autant que possible. D'une part, car il est attendu ; d'autre part, car le confinement peut être l'occasion de se pencher sur la notion de budget participatif, et pourquoi pas, de participer à cette expérience....jusqu'au vote !

Les partenaires AJIR :

Partenaires institutionnels : le Conseil départemental de l'Ardèche, la DIRECCTE Ardèche, la DDCSPP de l'Ardèche, la CAF de l'Ardèche, le PNR des Monts d'Ardèche, le Cermosem, Numérian, la Ville d'Annonay, la Communauté d'agglomération Privas centre-Ardèche, la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas, la Communauté de communes de Berg-et-Coiron, la Communauté de communes DRAGA, la Communauté de communes du Pays des Vans-en-Cévennes, la Communauté de communes de Val'Eyrieux, la Communauté de communes du Val de Ligne, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, la Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche, la Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie, le Syndicat intercommunal Enfance Jeunesse de Peaugres et le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale.

Partenaires associatifs : l'Agence locale de l'énergie et du climat, Amesud, l'Art d'En Faire, le Comité départemental olympique et sportif, le CRIJ Auvergne Rhône-Alpes, Europe direct, la Fédération ardéchoise des centres sociaux, le Labo VE, la Résidence habitat jeunes Privas centre Ardèche, Bois Vignal habitat jeunes, la Maison de l'emploi et de la formation, la MJC d'Annonay, la Mission locale Ardèche méridionale, Nouvelle Donne, le collectif Pétale 07, Les Films de la pépinière, le Perco, le Réseau ITESS et Le Mat Ardèche.

